Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_116-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 43
Présents : 40
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : M. Dusautoy est représenté par M. Hameau, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_116_0202_7.1 : Tarification des animations sportives et école multisports 2026 -2027

Aux termes de ses statuts, Monsieur David RETORE, Vice-président en charge du sport, rappelle que la Communauté de Communes est compétente en matière « d'organisation, la gestion et l'animation dans une logique de développement des écoles multisports et des stages sports vacances »,

Il rappelle également la délibération 2022-200 du 12 juillet 2022 indiquant que les missions confiées au Groupement d'Employeurs via l'Office des sports dans le cadre de sa compétence SPORT pour Couesnon Marches de Bretagne sont :

- L'animation sportive de l'école multisports sur le territoire.
- La mise en place et l'animation de stages/journées sportifs pendant les vacances scolaires.
- L'animation sportive des actions organisées par les services communautaires
- L'animation des événements organisés par le service des sports communautaire

A - Ecole Multisports

L'école multisports est composée en 2025/2026 de 90 enfants, venant de 11 communes de Couesnon Marches de Bretagne.

Pour rappel, sur l'année scolaire 2025/2026, la participation des familles en fonction du quotient familial représente 48% du coût de l'activité, soit 52% de reste à charge pour Couesnon Marches de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_116-DE

Pour rappel, en raison de l'augmentation du tarif de prestations des éducateurs sports du groupement employeurs, passant de 32€ à 38€ de l'heure. Une augmentation de 15€ de la cotisation annuelle avait été votée sur toutes les tranches d'âges.

La proposition pour l'année 2026/2027 est de rester sur les mêmes tarifs, car les coûts de fonctionnement n'ont pas augmenté, mais également pour rester accessible aux familles.

Proposition de la tarification annuelle :

36 séances de 1 h : Ecole Multisports

TARIFICATION 2025/2026		**PROPOSITION TARIFICATION 2026/2027**	
RECETTES - QF inf à 600	62,00 €	RECETTES - QF inf à 600	62,00 €
RECETTES - QF 601 à 670	67,00 €	RECETTES - QF 601 à 670	67,00 €
RECETTES - QF 671 à 740	72,00 €	RECETTES - QF 671 à 740	72,00 €
RECETTES - QF 741 à 880	77,00 €	RECETTES - QF 741 à 880	77,00 €
RECETTES - QF 880 à 1020	85,00 €	RECETTES - QF 880 à 1020	85,00 €
RECETTES - QF 1021 à 1200	90,00 €	RECETTES - QF 1021 à 1200	90,00 €
RECETTES - QF 1201 à 1400	95,00 €	RECETTES - QF 1201 à 1400	95,00 €
RECETTES - QF sup à 1401	100,00 €	RECETTES - QF sup à 1401	100,00 €

B - Pour les stages sports vacances :

3 semaines de stages ont été proposées en 2025/2026 sur les vacances de la Toussaint, Hiver et Pâques, représentants 189 enfants, venant des 15 communes de Couesnon Marches de Bretagne.

Pour rappel, sur l'année scolaire 2025/2026, la participation des familles en fonction du quotient familial représente 40% du coût de l'activité, soit un reste à charge de 60% pour Couesnon Marches de Bretagne.

Afin de rester sur le même taux de participation des familles, à savoir 40 % du coût de l'activité, il est proposé de maintenir la tarification actuelle, sur chaque tranche du quotient familial

Proposition de la tarification annuelle :

Journée Stage avec gouter – Pique-nique fourni par les familles

TARIFICATION 2025/2026		**PROPOSITION TARIFICATION 2026/2027**	
RECETTES - QF inf à 600	8,00 €	RECETTES - QF inf à 600	8,00 €
RECETTES - QF 601 à 670	9,00 €	RECETTES - QF 601 à 670	9,00 €
RECETTES - QF 671 à 740	10,00 €	RECETTES - QF 671 à 740	10,00 €
RECETTES - QF 741 à 880	11,00 €	RECETTES - QF 741 à 880	11,00 €
RECETTES - QF 880 à 1020	12,00 €	RECETTES - QF 880 à 1020	12,00 €
RECETTES - QF 1021 à 1200	13,00 €	RECETTES - QF 1021 à 1200	13,00 €
RECETTES - QF 1201 à 1400	14,00 €	RECETTES - QF 1201 à 1400	14,00 €
RECETTES - QF sup à 1401	15,00 €	RECETTES - QF sup à 1401	15,00 €

Monsieur David RETORE, Vice-président en charge du sport, propose :

- **De valider les tarifications telles que présentées pour l'école multisports et les stages sports vacances ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération.**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_116-DE

Vu l'exposé de Monsieur David RETORE, Vice-président en charge du sport,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur David RETORE, Vice-président en charge du sport, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE